

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Commune de Dietwiller
Séance du vendredi 2 septembre 2022 à 19h30

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles
KREMPER, conseillers municipaux

Procurations :

Michel BOBIN procuration à Emmanuelle BONDUELLE

Dominique RISTORCELLI, procuration à Elodie DEMARE

Absents excusés sans procuration : Richard LIEBY, Elodie GERUM, Eléonore JEAN DIT
PANNEL, Benoit ROELLINGER

En présence de : *Jean-Claude MENSCH – délégué transition écologique et qualité de l'air de
Mulhouse Alsace Agglomération ; M. et Mme SCIUS, M. et Mme SPAENLEHAUER, Mme HUCK
et M. DIECHTIAREFF (point 1)*

Annie Devey (secrétaire de mairie- points 1 à 12)

Quorum : 8 – présents : 9

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 26 août 2022

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Plan Climat – Jean-Claude MENSCH – délégué transition écologique et qualité de l'air de
Mulhouse Alsace Agglomération
3. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2022
4. Finances communales : mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er
janvier 2023
5. Subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux pour la pose des nids d'hirondelles au
printemps 2022
6. Création d'un chemin, pour déplacements doux, reliant le lotissement 'Les Terrasses des
Genévriers' et la rue du Vignoble : achat de terrain
7. Arbres d'alignement et reprofilage des bas-côtés – rue du Général de Gaulle –
autorisation de dépenses et de demande de subvention
8. Contrat de maîtrise d'œuvre pour rénovation thermique de la maison 44 rue du Général
de Gaulle – Enveloppe des travaux
9. Exercice des délégations au maire – 1^o marchés - 10^o actions en justice
10. Compte rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération
- Mulhouse Alsace Agglomération – Le Conseil de développement
- Rapports d'activité 2021 : ADAUHR, AURM, ADIRA, Office de tourisme et des
congrès de Mulhouse (m2A)
11. Compte rendu des commissions
- Ecoles
- Commission urbanisme : dossiers en cours – modification n°2 du PLU
- Commission animation : Destination automobile, Filature nomade, Spectacles à la
Filature, Dietwilleroises
- Commission environnement : 'Aux arbres citoyens'

12. Divers

- Arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres
 - Bruit de voisinage
 - Remerciements d'habitants
 - Arrêt de bus Valbonne
 - Travaux : lotissement 'Les Terrasses des Genévriers', lotissement 'Hinter der Kirche, moulin, réfection de chemins, coupe d'arbres morts sur le ruisseau
 - Réglementation de la circulation sur certains chemins ruraux
 - Gendarmerie
 - Personnel : Primes au personnel, signature d'une rupture conventionnelle
 - Fête du labour, concert de la Barcarolle, soirée 'années 1980'
 - Modification de la présentation des procès-verbaux
 - Prochaines séances du Conseil Municipal : vendredi 14 octobre, vendredi 25 novembre 2022.
-

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Pierrette KEMPF est désignée comme secrétaire de séance.

2. Plan Climat – Jean-Claude MENSCH – délégué transition écologique et qualité de l'air de Mulhouse Alsace Agglomération

Les derniers événements climatiques nous font encore plus prendre conscience de l'évolution du climat, liée à l'activité humaine et aux gaz à effet de serre. Au niveau de l'agglomération mulhousienne le Plan Climat (PCAET) fixe des objectifs pour les années 2030 et 2050 :

- de réduction de la consommation d'énergies fossiles et de production de gaz à effet de serre,
- d'augmentation de production d'énergies renouvelables.

Avant de répondre aux questions du public et des conseillers municipaux, Jean-Claude MENSCH explique la démarche engagée par la commune de Ungersheim depuis de nombreuses années pour produire une alimentation locale, des énergies renouvelables, diminuer la consommation d'énergie et impliquer les habitants de Ungersheim.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23/06/2022

Le procès-verbal de la séance du jeudi 23 juin 2022 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ- la secrétaire Pierrette KEMPF



4. Finances communales :

Mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023

Le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57. Destinée à être généralisée, la nomenclature M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024. Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la

nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal, à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

L'adoption de la nomenclature M57 pour la commune implique aussi son adoption par le CCAS.

Le comptable public a donné un avis favorable en date du 19/08/2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé, pour la commune de DIETWILLER au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée pour le budget de la commune de Dietwiller ;
- de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ- la secrétaire Pierrette KEMPF



5. Subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour la pose des nids d'hirondelles au printemps 2022

Suite à la présentation de René GEYMANN de la LPO au Conseil Municipal du 03/09/2021 sur les hirondelles rustiques et les hirondelles des fenêtres, ainsi que sur les causes de réduction des populations, la municipalité avait décidé de favoriser l'installation de nids artificiels d'hirondelles à Dietwiller.

Plusieurs propriétaires ont accepté en début d'année 2022 la mise en place d'une trentaine de nids sur la façade de leurs bâtiments, ce dont la municipalité les remercie. Dès le printemps 2022, plusieurs couples d'hirondelles ont pu s'installer.

Pour remercier M. GEYMANN de son implication et la LPO, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



6. Création d'un chemin, pour déplacements doux, reliant le lotissement 'Les Terrasses des Génévriers' et la rue du Vignoble : achat de terrain

Pour aménager un chemin reliant le lotissement 'Les Terrasses des Génévriers' et la rue du Vignoble, Monsieur le Maire a demandé au propriétaire de céder à la commune une emprise d'environ 2,26 ares.

Le propriétaire cède cette emprise pour l'euro symbolique.
La commune en aménagera l'accès.

Les parcelles cédées à la commune sont issues des divisions des parcelles 749 et 1120 section 23,
selon le plan et découpage ci-dessous

Références parcellaires	superficie
Parcelle c/26 – issue de la parcelle 749 section 23	0,79 ares
Parcelle a/25 – issue de la parcelle 1120 section 23	1,47 ares
Total	2,26 ares

Ce chemin est destiné à être exclusivement utilisé par des modes dits 'doux' de déplacement (piéton, vélo).

Seuls les propriétaires et les résidents des parcelles ci-dessous :

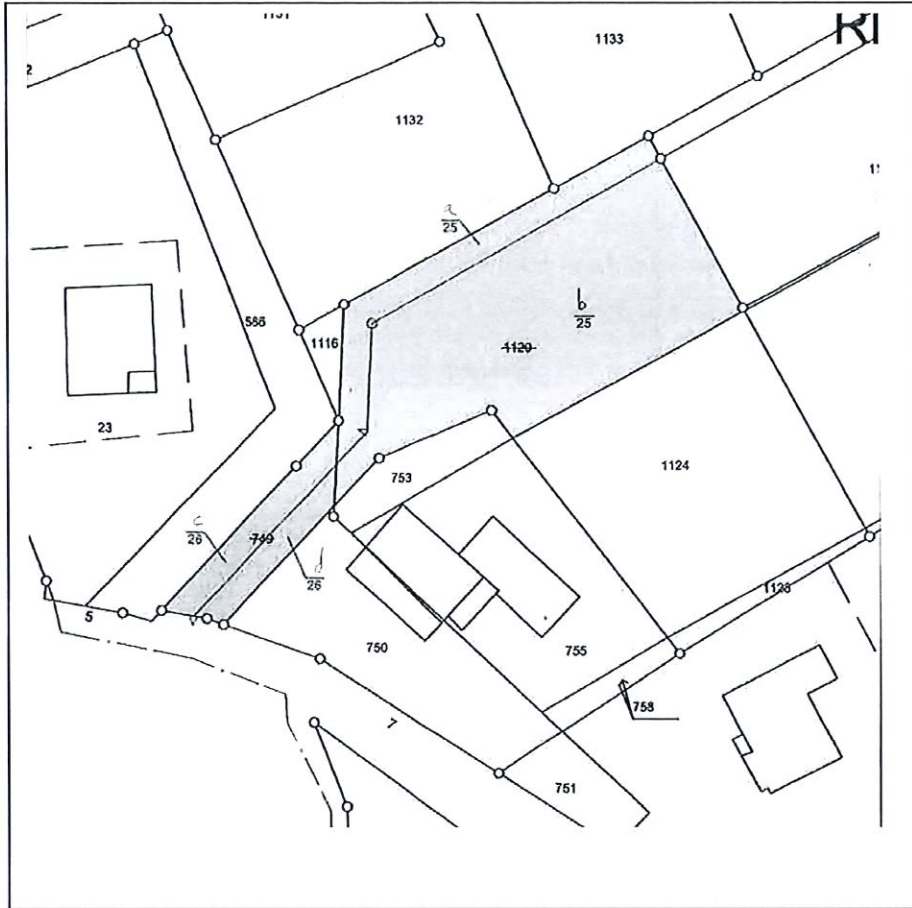
- b/25 (issue de 1120) section 23,
- d/26 (issue de 749) section 23,
- 750 section 23,
- 753 section 23,
- 755 section 23,
- 1124 section 23.

auront un droit d'accès en véhicule motorisé par le chemin ainsi créé (emprise des parcelles c/26 issue de 749 section 23 et a/25 issue de 1120 section 23), exclusivement depuis la rue du Vignoble.

Localisation du chemin créé



Plan des parcelles cédées à la commune de Dietwiller



Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'acquisition de l'emprise de 2,26 ares selon le découpage ci-dessus, pour l'euro symbolique,
- donne son accord pour autoriser l'accès des parcelles : b/25 (issue de 1120) section 23, d/26 (issue de 749) section 23, 750 section 23, 753 section 23, 755 section 23, 1124 section 23 en véhicule motorisé depuis le chemin ainsi créé (emprise des parcelles c/26 issue de 749 section 23 et a/25 issue de 1120 section 23), exclusivement depuis la rue du Vignoble :
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents y afférant ;
- autorise Monsieur le Maire à reverser ces parcelles dans le domaine public et à demander leur élimination du livre foncier ;
- précise que les frais des actes d'achat seront pris en charge par la commune ;
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget 2022.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF

7. Arbres d'alignement et reprofilage des bas-côtés – rue du Général de Gaulle – autorisation de dépenses et de demande de subvention

Le projet de plantation d'arbres d'alignement, rue du Général de Gaulle (RD6bis- coté EST de Dietwiller) a été présenté au service des routes de la Collectivité Européenne d'Alsace pour validation.

Cette réalisation contribuera à :

- embellir l'entrée de village ;
- intégrer l'entrée d'un nouveau quartier ;
- faire ralentir les véhicules dans une zone particulièrement impactée par la vitesse ;
- créer, protéger et ombrager un nouveau cheminement pour les piétons et les cycles le long de la rue du Général de Gaulle.

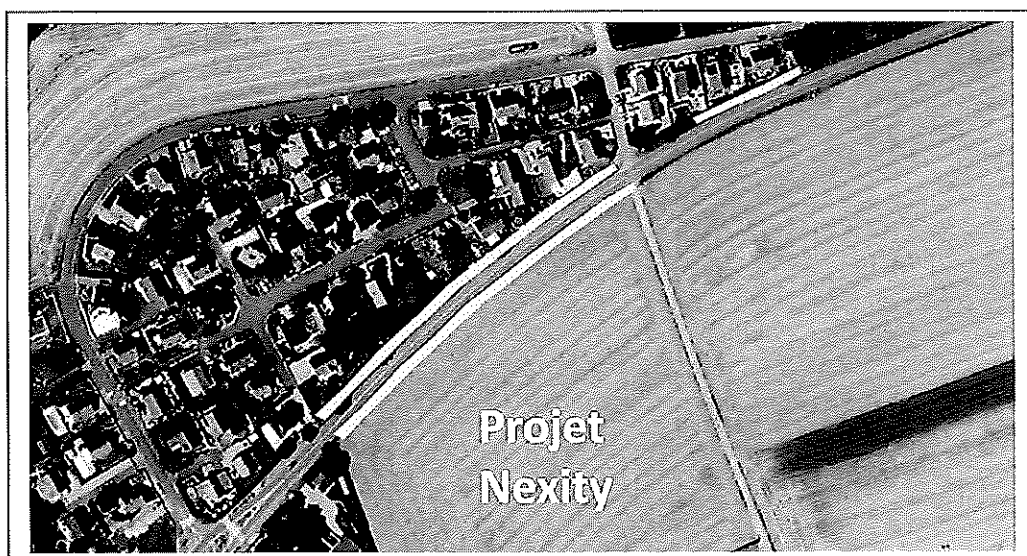
Un devis a été demandé à l'entreprise SN MULLER PAYSAGES (Quali-paysage) pour la fourniture et la plantation de 39 chênes, le fraisage et l'épierrage, le re-semis du bas-côté.

Le montant du devis s'élève à 33 408,00 € avec une option supplémentaire de 3 400 € pour 2 jours de terrassement au camion aspirateur, soit un total de 36 808,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- donne son accord pour la plantation des arbres d'alignement, les travaux de reprofilage de l'accotement et la création d'un cheminement doux rue du Général de Gaulle ;
- donne son accord pour la dépense d'un montant de 36 808 € HT ;
- donne son accord pour des demandes de subvention.

Pour information : Schéma d'implantation des alignements d'arbres



Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF

8. Contrat de maîtrise d'œuvre pour rénovation thermique de la maison 44 rue du Général de Gaulle – Enveloppe des travaux

Le diagnostic énergétique de la maison au 44 rue du Général de Gaulle est mal noté. M le Maire propose de mettre en place une rénovation thermique complète. Cette restauration inclurait l'isolation des murs et de la toiture, le changement des fenêtres et la ventilation.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été demandé à l'architecte Alain STEINMETZ pour la restauration thermique de cette maison.

Le montant des travaux est estimé à 103 334,07 € HT.

Le contrat de maîtrise d'œuvre propose un taux de 5,5 % du montant des travaux, incluant les prestations suivantes : avant-projet, autorisation d'urbanisme, assistance à la passation des marchés de travaux, direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception et études d'exécution. Ce taux correspond à un montant de 5681,50 € HT pour le montant des travaux prévus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la poursuite du projet ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte Alain STEINMETZ pour un taux de 5,5.% ;
- donne son accord pour la dépense de maîtrise d'œuvre d'un montant de 5 681,50 € HT ;
- donne son accord pour une dépense d'un montant estimé à 103 334,07 € HT pour les travaux de rénovation thermique de la maison 44 rue du Général de Gaulle à Dietwiller, et pour la consultation des entreprises ;
- donne son accord pour des demandes de subvention.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



9. Exercice des délégations au maire – 1° marchés – 10° actions en justice

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020 ; précisée par délibération du 18/09/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget –pour les montants inférieurs à 10 000 € HT :

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
HUSSON	Aires de jeux : Valbonne et école maternelle - cordes et filets à grimper	3 620,23 €
ETPE	Raccordement lotissement Genévriers - RD : réseau télécom	3 709,20 €
ETPE	Raccordement lotissement Genévriers - RD 6 bis : éclairage public	3 939,90 €
ETPE	Raccordement lotissement Genévriers - Chemin vers rue du Vignoble : Eclairage public	6 205,50 €
JUD-LEPROTTI	Réfection de voirie et accotement – rue du Ruisseau	6 403,59 e
JUD-LEPROTTI	Réseaux eaux usées et eaux pluviales - apprentis atelier	7 980,07 €

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en

défense et devant toutes les juridictions ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

- Tribunal administratif : en défense, contre le recours en référé des Ets ROELLINGER contre l'arrêté 016/2021 portant interdiction de circuler en raison d'une limitation de tonnage, rue du Bois Doré (chemin rural dit Mittelweg – à l'Est de la RD201) à Dietwiller. Jugement sur le fond favorable à la commune de Dietwiller
La municipalité laisse à l'entreprise ROELLINGER un délai jusqu'au 1er novembre, pour le respect de l'interdiction de circulation des Poids Lourds sur la rue du Bois Doré.
D'autres P.V. d'urbanisme à l'encontre de l'Entreprise Roellinger ont été envoyés au Procureur de la République et sont en attente au tribunal judiciaire.

10. Compte rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération – Le Conseil de développement a mis en place une saisine citoyenne sur le site de m2A, sur des sujets proposés par des habitants ou des associations (exemple : bus gratuit).

Rapports d'activité 2021 : ADAUHR, AURM, ADIRA, Office de tourisme et des congrès de Mulhouse (m2A)

11. Compte rendu des commissions

Ecoles : la rentrée s'est bien passée. Ecole maternelle : 41 élèves - Ecole élémentaire : 67 élèves. Les enfants de l'école élémentaire partiront en classe verte pendant l'année scolaire 2022-2023.

Commission urbanisme

- présentation des dossiers en cours, acceptés ou refusés (liste du 14/04/2022 au 18/08/2022)
- modification simplifiée n°2 du PLU en cours.

Commission animation

- **Destination automobile** : dimanche 11 septembre 2022. Un arrêt des 60 voitures de collection sera organisé à Dietwiller, entre 15h et 16h.
- **Filature nomade** – Dietwiller : 1^{er} mars 2023. Spectacle : Les imposteurs.
- **Spectacles à la Filature** : des billets à tarif réduit seront proposés aux habitants pour trois spectacles : l'orchestre national de Barbès et Sophia Aram (23/09/2022), le bruit des loups (28/10/2022) et Moebius, cirque de Noël (11/12/2022)
- **Dietwilleroise** – course (départ à 9h30) ou marche (départ à 9h45) de 5 km : samedi 17 septembre. Inscription sur le site internet des 'Mulhousiennes'.

Commission environnement

- **'Aux arbres citoyens'** : une journée d'entretien des plantations de haies est organisée le samedi matin, 19/11/2022. Monsieur le Maire remercie le groupe d'habitants et d'élus ayant réalisé cet été, l'entretien de la haie plantée en décembre 2021.

12. Divers

Arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département du Haut-Rhin et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage (révision de l'arrêté de 2013) :

- Autoroute A35 : bande de 300 mètres,
- Voie ferrée : la bande passe de 300 à 100 mètres,
- D201 : bande de 100 mètres inchangée.

Bruit : M. le Maire et M. SCHULLER, conseiller municipal, ont rencontré plusieurs groupes habitants pour différents problèmes de bruits de voisinage.

Remerciements d'habitants pour les cadeaux offerts à l'occasion des grands anniversaires.

Modification de l'emplacement de l'arrêt bus Valbonne pour le retour du collège de Habsheim. L'arrêt est déplacé pour sécuriser les manœuvres du bus.

Travaux :

- **Lotissement 'Les Terrasses des Genèvevriers'** : les réseaux sont mis en place. La 1^{ère} couche d'enrobés n'a pas été encore posée.
- **Lotissement 'Hinter der Kirche'** (entre rue des Beaux Prés et la rue des 7 clochers) : les réseaux humides et secs sont en cours de pose.
- **Moulin** : visite des 3 groupes de maître d'œuvre retenus pour présenter un projet en septembre 2022
- **Chemin vers la station de pompage d'eau**, (derrière RP Cerame) : réfection – entreprise TP HARTMANN
- **Chemin derrière les étangs** : réfection faite début septembre – entreprise JUD LEPROTI
- **Coupe d'arbres morts** en bordure du ruisseau

Réglementation de la circulation sur certains chemins ruraux : un arrêté municipal interdira l'accès aux véhicules à moteur (sauf ayant-droits et véhicules agricoles) entre 17h et 7h le matin, pour les chemins situés entre Eschentzwiller et Dietwiller, au nord-ouest de la RD56.

Gendarmerie : une reconstitution sera organisée et plusieurs rues seront complètement fermées à la circulation.

Primes au personnel : projet de modification du RIFSEEP pour réduire le nombre de catégories, augmenter les montants maximums de la prime CIA (annuelle) et diminuer les montants maximums de la prime IFSE (mensuelle).

Personnel – signature d'une rupture conventionnelle

Fête du labour : organisée par les jeunes agriculteurs du Haut-Rhin, samedi 3 et dimanche 4 septembre 2022

Barcarolle : concert le dimanche 16 octobre à 17h à l'église de Dietwiller

Soirée années 1980 : samedi 12 novembre

Modification de la présentation des procès-verbaux et de leur publication, à partir du 01/07/2022 (ordonnance 2021-1310 du 07/10/2021 et décret 2021-1311 du 07/10/2021).

Prochaines séances du Conseil Municipal : vendredi 14 octobre, vendredi 25 novembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 50 minutes.

Feuillet de clôture du procès-verbal du Conseil Municipal du 02/09/2022

Membres du Conseil Municipal présents ou représentés le 02/09/2022

Christian FRANTZ, maire ; Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, adjoints ; Claude SCHULLER, André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles KREMPPER, conseillers municipaux.

Procurations : Michel BOBIN procuration à Emmanuelle BONDUELLE, Dominique RISTORCELLI, procuration à Elodie DEMARE

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Quorum : 8 – présents : 9

Liste des délibérations :

	approbation	Date de transmission au contrôle de légalité et affichage
D20220902003 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23/06/2022	approuvée	06/09/2022
D20220902004 Finances communales : Mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023	approuvée	06/09/2022
D20220902005 Subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour la pose des nids d'hirondelles au printemps 2022	approuvée	06/09/2022
D20220902006 Création d'un chemin, pour déplacements doux, reliant le lotissement 'Les Terrasses des Génévriers' et la rue du Vignoble : achat de terrain	approuvée	06/09/2022
D20220902007 Arbres d'alignement et reprofilage des bas-côtés – rue du Général de Gaulle – autorisation de dépenses et de demande de subvention	approuvée	06/09/2022
D20220902008 Contrat de maîtrise d'œuvre pour rénovation thermique de la maison 44 rue du Général de Gaulle – Enveloppe des travaux	approuvée	06/09/2022

Date de réception du contrôle de légalité 12/09/2022

Approbation du procès-verbal du 02/09/2022 : le 14/10/2022

Membres du Conseil Municipal présents ou représentés le 14/10/2022


Christian FRANTZ, maire ; Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints ; Claude SCHULLER, Dominique RISTORCELLI, Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Eléonore JEAN DIT PANNEL, Charles KREMPPER, conseillers municipaux.

Procurations : André BECK procuration Eléonore JEAN DIT PANNEL, Elodie GERUM procuration Charles KREMPPER

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Signatures :

Le Maire, Christian FRANTZ



La Secrétaire, Pierrette KEMPF

